

SARL et transfère des parts à épouse

Par MyPlopsy, le 22/10/2015 à 13:31

Bonjour,

Mon beau-père est propriétaire d'un garage pour lequel il a créé une SARL dont il est le gérant et pour laquelle il a trois associés: son épouse, un de ses fils et une tierce personne (part minoritaire).

En cas de décès, la part de mon beau-père peut-elle être transférée à son épouse s'il en fait mention dans un testament? Ou la décision sera-t-elle forcément soumise à approbation des membres de la SARL?

Merci.